

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022

mazars

61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

SLOW

ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0061-DE

FONDATION PARTAGE ET VIE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mazars SA

Société anonyme d'expertise et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance

Siege social : Tour Exaltis 61 rue Henri Regnault LA DEFENSE 92400 COURBEVOIE

Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Fondation Partage et Vie

Fondation reconnue d'utilité publique

N° SIREN : 439 975 640

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux membres du Conseil d'Administration de la Fondation Partage et Vie

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil de Surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Partage et Vie, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il était prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris-La Défense, 21 avril 2022

Jérôme EUSTACHE





Reconnue d'utilité publique

Comptes Sociaux

31 décembre 2021

➤ BILAN – ACTIF

En K€

ACTIF	NOTE	Valeur brute 2021	Amortissements / Dépréciations	2021	2020
ACTIF IMMOBILISE					
<i>Immobilisations incorporelles</i>	6.1	15 439	12 222	3 217	4 471
<i>Immobilisations corporelles</i>	6.1	143 367	103 566	39 801	38 353
Terrains		893	249	644	601
Constructions		10 745	6 178	4 568	4 897
Installations techniques, matériel et outillage industriels		131 178	97 139	34 039	32 554
Immobilisations corporelles en cours		328	-	328	56
Avances et acomptes		222	-	222	245
<i>Immobilisations financières</i>	6.1	21 331	-	21 331	20 660
** TOTAL **		180 138	115 788	64 350	63 485
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours		605	-	605	585
<i>Créances</i>					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	6.2	34 782	6 246	28 535	31 571
Créances reçues par legs ou donations		-	-	-	-
Autres	6.3	8 142	-	8 142	8 051
Valeurs mobilières de placement	6.4	24	4	21	22
Instruments de trésorerie		-	-	-	-
Disponibilités	6.5	114 819	-	114 819	109 063
Charges constatées d'avance	6.6	1 926	-	1 926	1 616
** TOTAL **		160 299	6 250	154 049	150 907
** TOTAL en K€ **		340 436	122 038	218 398	214 392

➤ **BILAN – PASSIF**

En K€

PASSIF	NOTE	2021	2020
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires		19 103	19 100
Fonds propres complémentaires		40 349	39 183
Fonds propres avec droit de reprise			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles		-	-
Réserves pour projet de l'entité		71 070	67 211
Autres		-	-
Report à nouveau	-	54 010	56 345
Excédent ou déficit de l'exercice		247	6 462
SITUATION NETTE SOUS-TOTAL		76 758	75 611
Fonds propres consommables		-	-
Subventions d'investissement		10 805	9 658
Provisions règlementées		3 713	3 770
** TOTAL **	7.1	91 275	89 039
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations		99	81
Fonds dédiés		11 009	9 972
** TOTAL **	7.2	11 108	10 053
PROVISIONS			
Provisions pour risques		3 082	3 917
Provisions pour charges		1 376	1 114
** TOTAL **	7.3	4 458	5 030
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7.4	6 473	7 141
Emprunts et dettes financières diverses	7.4	10 227	9 957
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	7.5	27 188	24 411
Dettes des legs ou donations		-	-
Dettes fiscales et sociales	7.6	48 165	47 499
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7.5	1 100	1 303
Autres dettes	7.7	12 803	14 124
Instruments de trésorerie		-	-
Produits constatés d'avance	7.8	5 602	5 836
** TOTAL **		111 557	110 270
Ecarts de conversion Passif (V)			
** TOTAL en K€ **		218 398	214 392



COMPTE DE RESULTAT

En K€

COMPTE DE RESULTAT	NOTE	2021	2020
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de biens		244	188
Ventes de prestations de service		10 417	9 412
Concours publics et subventions d'exploitation	9.1	401 810	382 516
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		-	-
Ressources liées à la générosité du public		-	-
Dons manuels		-	-
Mécénats		-	-
Legs, donations et assurances-vie		-	-
Contributions financières		-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	9.2	8 634	6 067
Utilisations des fonds dédiés	9.3	3 106	2 828
Autres produits		2 578	1 607
Total I		426 788	402 618
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises		3 116	4 544
Variation de stock		21	101
Autres achats et charges externes	9.4	129 553	124 171
Aides financières		752	787
Impôts, taxes et versements assimilés	9.5	24 057	21 233
Salaires et traitements	9.6	182 161	173 467
Charges sociales	9.7	68 865	55 501
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations	9.8	11 130	11 637
Dotations aux provisions et autres dépréciations	9.8	2 053	2 137
Reports en fonds dédiés	9.9	3 862	2 655
Autres charges		1 902	2 014
Total II		427 431	398 045
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)		- 642	4 573

➤ **COMPTE DE RESULTAT (suite)**

En K€

COMPTE DE RESULTAT	NOTE	2021	2020
PRODUITS FINANCIERS			
De participation		-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		15	32
Autres intérêts et produits assimilés		90	254
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		-	0
Différences positives de change		-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Total III		105	287
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		1	-
Intérêts et charges assimilées		191	273
Différences négatives de change		-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Total IV		193	273
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	10.1	- 87	13
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		- 729	4 587
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		274	424
Sur opérations en capital		1 237	2 136
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		189	335
Total V	10.2	1 700	2 896
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion		138	122
Sur opérations en capital		286	516
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		300	278
Total VI	10.3	724	915
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		976	1 980
Impôts sur les bénéfices		-	105
Total des produits		428 594	405 800
Total des charges		428 347	399 339
EXCEDENT OU DEFICIT		247	6 462

1 Présentation

Reconnue d'utilité publique le 11 avril 2001, la Fondation Partage & Vie est aujourd'hui un opérateur important du secteur privé non lucratif.

Elle a pour objet la prise en charge de la dépendance sous toutes ses formes, se déployant de l'étude jusqu'à la mise en œuvre de moyens d'intervention ; conciliant la meilleure qualité de service et le moindre coût pour les bénéficiaires et pour l'économie nationale. Le domaine principal d'intervention est la conception et la gestion de la prise en charge de la personne dont la perte d'autonomie, à domicile ou en établissement, est liée à l'âge, la maladie ou à un handicap physique, sensoriel ou mental.

L'objet de la Fondation est étendu à la recherche et à toutes opérations directement ou indirectement liées à la prise en charge de l'exclusion sous toutes ses formes.

2 Faits significatifs de l'exercice 2021

L'activité de Partage & Vie a été exercée, sur le plan de la gouvernance, conformément à ses statuts (tels qu'approuvés par un décret ministériel daté du 19 février 2020) et en cohérence avec le projet stratégique « À nous le soin! », adopté par le Conseil d'administration le 27 février 2020, pour la période 2020-2025.

Evolution du périmètre

La Fondation Partage & Vie compte 124 établissements et services en exploitation en 2021. Suite à la fusion de l'association Atmosphère avec Partage & Vie au 1^{er} janvier 2021, la Fondation a bénéficié du transfert des autorisations du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et du service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD).

Changement de méthode

Pas de changement de méthode sur l'exercice 2021.

Covid-19

La pandémie de COVID 19 a continué à impacter les comptes 2021. Tout au long de l'année, Partage et Vie a mis en place de nombreuses mesures et protocoles dans ses établissements, en lien avec les autorités de santé, pour limiter au maximum les effets du risque de contagion de l'épidémie. Ces mesures ont généré des surcoûts RH et autres charges d'exploitation.

Après le retour des enquêtes demandées par les Agences Régionales de Santé (ARS) aux établissements, les surcoûts et pertes de recettes du premier trimestre ont été couverts en totalité par des crédits non reconductibles complémentaires.

Séгур

Les revalorisations salariales du SEGUR sur 2021 représentent globalement 25,6 M€ (y compris les impacts indirects sur la RGC). Ces charges salariales sont compensées par des dotations pérennes complémentaires versées, au titre du financement SEGUR, par l'assurance Maladie.

Prime inflation

Partage & vie a versé en décembre 2021 des compléments de salaires au titre de la prime inflation. Ces compléments sont d'un montant global de 567 K€.

Le financement de cette prime pour les salariés s'est fait par une économie de charges sociales de Partage & Vie d'un montant équivalent.

Prime grand âge

La revalorisation salariale liée à cette prime grand âge, applicable à partir du 1^{er} juillet 2021, a été prise en compte sur 2021 pour le public visé. Cette prime est versée courant 2022. Il n'y a pas eu, à ce jour, de financements spécifiques de l'Assurance maladie au titre de cette prime.

Prime Ségur pour le secteur du handicap (mission Laforcade)

Les revalorisations salariales liées à ces primes Ségur, applicable au 1^{er} novembre 2021, ont été prises en comptes sur l'exercice 2021 pour le public visé. Ces primes sont versées courant 2022. Des financements spécifiques de l'Assurance Maladie ont été obtenus sans compenser nécessairement la totalité du coût.

Faits postérieurs à l'exercice

Mise en place d'un nouvel outil RH à compter du 1^{er} janvier 2022.

3 Cadre réglementaire

Les comptes de l'exercice sont établis conformément des principes et règles comptables issus des différents règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) suivants :

- Le règlement comptable ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général, modifié par le Règlement ANC n° 2020-09 du 4 décembre 2020
- Le règlement comptable ANC ° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, complété par le Règlement ANC n° 2020-08 du 4 décembre 2020.
- Le règlement ANC n° 2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif s'est substitué au 1^{er} janvier 2020, à l'avis CNC n°2007-05 du 04 mai 2007.
- Pour les établissements sanitaires, il est fait également application des dispositions de l'arrêté du 5 décembre 2006 et du décret 2005-1474 du 30 novembre 2005 relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD).

4 Changements comptables

Il n'y a pas de changement sur l'exercice 2021.

5 Règles et méthodes comptables

5.1 Conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

5.2 Principes comptables portant sur certaines opérations

5.2.1 Immobilisations

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou d'apport.

A/ Les biens immobiliers

La Fondation applique le règlement N°2016-07 du 4 novembre 2016 (publié au Journal Officiel le 28 décembre 2016) modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable concernant la définition, la comptabilisation l'amortissement et la dépréciation des actifs.

La Fondation applique le principe de comptabilisation par « composant », pour les structures dont elle est propriétaire (Jouarre, Le-Poët-Laval), principe selon lequel est comptabilisé distinctement chaque élément significatif d'un actif qui fait l'objet d'une utilisation différente, de telle sorte que, s'il est appelé à être remplacé au terme ou avant l'expiration de sa durée d'utilisation prévisible, il puisse faire l'objet d'un désinvestissement individualisé. Pour chacun d'eux, un plan d'amortissement distinct est établi.

Le pourcentage de ventilation de composants sur les valeurs brutes des constructions est le suivant :

Composants	Durée d'amortissement	%
Structure et gros œuvre	40 ans	65 %
Façade et étanchéité	15 ans	7 %
Ascenseurs	20 ans	4 %
Chauffage	20 ans	4 %
Installations techniques et générales	15 ans	13 %
Agencements généraux divers	15 ans	7 %

Les durées d'amortissement pratiquées correspondent aux durées d'utilité probable.

B/ Les autres immobilisations corporelles

Celles-ci sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire avec les durées suivantes :

Composants	Durée d'amortissement
Agencements – Installations	entre 8 et 10 ans
Matériel et outillages	entre 5 et 8 ans
Mobilier	entre 8 et 12 ans
Matériel de bureau	entre 5 et 8 ans
Matériels et logiciels informatiques	entre 3 et 6 ans

5.2.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée dès que la valeur de marché (valeur boursière ou, à défaut, valeur d'usage) devient inférieure à la valeur d'entrée en portefeuille des titres.

5.2.3 Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Les provisions pour dépréciation de créances clients sont appréciées au cas par cas compte tenu de l'analyse du risque de non recouvrement évalué à la date d'arrêt des comptes compte tenu de l'antériorité de celles-ci, des encaissements réalisés après la clôture, de l'avancement de la procédure et de la solvabilité de notre débiteur.

5.2.4 Valeurs mobilières de placement (VMP) et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine. Les opérations de cession sont enregistrées selon la méthode dite « premier entré – premier sorti ».

Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice si le cours de ces valeurs est inférieur à leur coût d'acquisition.

5.2.5 Fonds propres statutaires

Le montant inscrit à cette rubrique correspond à la dotation financière additionnée de la dotation immobilière. Cette dotation immobilière représente le résultat de la différence entre l'évaluation d'experts et la valeur des biens immobiliers apportés dans le cadre de la dévolution et dont la Fondation est encore propriétaire, nette des emprunts et des provisions afférents à certains de ces mêmes biens.

5.2.6 Subventions d'investissement

Elles sont affectées dans les établissements à des investissements corporels, et elles sont reprises en produit exceptionnel au rythme de l'amortissement des composants ou des immobilisations qu'elles financent.

5.2.7 Provisions pour risques et charges

Celles-ci ont pour objet de faire face aux risques de dépréciation d'éléments d'actifs et de pertes d'exploitation. Elles sont constituées en fonction des risques connus ou estimés à la clôture des comptes.

5.2.8 Fonds dédiés

Lorsque des dons sont affectés par les donateurs à des projets déterminés la partie des ressources non engagée en fin d'exercice est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées », afin de constater l'engagement pris par la Fondation de poursuivre la réalisation desdites volontés, avec comme contrepartie au passif du bilan la rubrique « Fonds dédiés ».

Le montant des Fonds dédiés est repris, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds, par la contrepartie du compte « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », inscrit au compte de résultat.

5.2.9 Legs et donations inscrits au compte de résultat

La Fondation a pour principe de ne pas accepter de legs et de donations de la part de ses résidents. La Fondation a accepté par délibération du conseil d'administration en date du 29 octobre 2013 un legs consenti dans le cadre d'une succession. L'appartement a été vendu en 2016 pour une valeur de 210 K€.

5.2.10 Mécénat

Ressources : ont été enregistrées en produits les ressources encaissées au cours de l'exercice ou appuyées par une convention ferme de versement signée au cours de l'exercice.

Charges : sont comptabilisées en charges les dépenses dès la décision du Conseil d'Administration ou du Conseil de surveillance.

5.2.11 Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Après analyse, les contributions volontaires et gratuites sont estimées comme non significatives au regard des enjeux financiers globaux de la Fondation et n'impactent pas la compréhension globale du modèle économique et des activités de la Fondation.

5.2.12 Traitement comptable des Fondations sous égide

Les statuts de la Fondation lui confèrent la capacité de Fondation abritante ; ce qui lui permet la constitution de Fondations abritées au nom de donateurs (personne physique et/ou personne morale) ou de testateurs. Ces fondations abritées, sans personnalité juridique autonome ont bénéficié de l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources. Ces éléments constituent des biens propres de la Fondation qui les gère directement, en respectant les volontés des fondateurs.

Les opérations générées par la gestion de ces biens sont partie intégrante des opérations de la Fondation mais font l'objet d'un suivi individualisé en comptabilité analytique.

L'impact des Fondations abritées, tant sur les postes du bilan, que sur les postes du compte de résultat, est présenté dans les points 8 et 11.

5.2.13 Reconnaissance des produits

Les produits sont enregistrés selon leur nature juridique et conformément aux référentiels comptables et aux textes réglementaires applicables à la Fondation (cf. ci-dessus 3. Cadre Réglementaire).

6 Compléments d'informations sur le bilan – actif

6.1 Immobilisations

Valeurs brutes (en K€)	Valeur brute au 31/12/2020	Changement de périmètre	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice		Valeur brute au 31/12/2021
				Transfert	Cessions	
Immobilisations incorporelles	16 324	14	871	- 678	1 092	15 439
Terrains	846	-	47	-	-	893
Constructions et agencements	11 142	-	97	-	494	10 745
Installations techniques, matériel et outillage industriels	132 520	48	8 636	2 179	12 204	131 178
Immobilisations en cours	56	-	474	- 202	-	328
Avances et acomptes	245	-	1 276	- 1 299	-	222
Immobilisations corporelles	144 809	48	10 530	678	12 697	143 367
Immobilisations financières	20 660	21	1 173	-	523	21 331
TOTAL	181 793	83	12 574	-	14 312	180 138

Amortissements (en K€)	Cumul au 31/12/2020	Changement de périmètre	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Cumul au 31/12/2021
Immobilisations incorporelles	11 853	-	1 461	1 092	12 222
Terrains	245	-	4	-	249
Constructions et agencements	6 245	-	426	494	6 178
Installations techniques, matériel et outillage industriels	99 966	48	9 245	12 120	97 139
Immobilisations corporelles	106 456	48	9 676	12 614	103 566
Immobilisations financières	-	-	-	-	-
TOTAL	118 309	48	11 137	13 706	115 788

6.1.1 Immobilisations incorporelles

Les augmentations correspondent à l'acquisition partielle du logiciel OCTIME pour 339 K€ dans le cadre du projet du SIRH, ainsi qu'à l'acquisition de logiciels et licences d'exploitation pour 258 K€. Un reclassement de 678 K€ des « en cours » a été effectué sur l'année entre les immobilisations incorporelles et corporelles.

Des sorties de logiciels et de licences ont été effectuées sur les établissements du secteur sanitaire pour un total de 523 K€.

6.1.2 Immobilisations corporelles

Le programme d'équipement engagé sur le nouvel EHPAD de Maule a généré de nouvelles acquisitions pour 1,4 M€. Les autres augmentations de l'exercice correspondent à des renouvellements d'actifs et à la continuité des programmes d'équipement de certains établissements, tel que le Centre Médical de l'Argentière d'Aveize pour 664 K€, ou au renouvellement des équipements de téléassistance SIRMAD pour 744 K€.

Les sorties d'actifs correspondent principalement à la mise aux rebus d'immobilisations dont 6,3 M€ pour le CMA d'Aveize et 977 K€ pour l'EHPAD de Montfort-L'amaury suite à son déménagement à Maule.

6.1.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières regroupent essentiellement les parts d'un fonds commun de placement et d'un compte sur livret dédié représentatifs de la dotation financière pour 19 M€ et les titres de la société anonyme Sofari rachetés en 2018 pour 1.180 K€.

Au titre de la loi de financement de la Sécurité Sociale 2021 (article 50), les établissements sanitaires de Noth et de Dinard ont obtenu sur 2021 un financement total de 1.129 K€ pour la période 2021-2029 au titre du bloc « assainissement financier ». Ces financements seront repris sur la période 2021-2029, dont 344 K€ déjà repris au titre de 2021.

6.2 Créances usagers et comptes rattachés

Eléments (en K€)	31/12/2021	31/12/2020	Variations en K€	Variations en %
Valeur brute	34 782	37 372	2 591	7%
Dépréciation	-6 246	-5 802	445	-7%
Total	28 535	31 571	3 035	11%

Eléments (en K€)	31/12/2020	Changement de périmètre	Dotations	Reprises	31/12/2021
Tiers douteux	4 637	1	1 366	890	5 113
Art. 58 Aveize	1 165	0	0	0	1 165
TOTAL	5 802	1	1 366	890	6 278

Le total des créances de 34.782 K€ se répartit principalement entre les établissements du secteur médico-social (28.524 K€) et le secteur sanitaire (5.775 K€).

La variation de 2.591 K€ s'explique notamment par

- une diminution de factures à établir au titre de la Covid19 et du SEGUR de plus de 7,8 M€ (qui n'ont plus lieu d'être à fin 2021) ;
- une augmentation des créances vis-à-vis des conseils départementaux et Assurance Maladie de 5,9 M€.
- une augmentation des créances vis-à-vis des usagers et autres redevables de 0,6 M€.

Les dépréciations des créances augmentent à la suite de problèmes de recouvrement localisés sur certains établissements de la Fondation.

6.3 Autres débiteurs

Eléments (en K€)	31/12/2021	31/12/2020	Variations en K€	Variations en %
Etat	1 062	1 354	-292	-22%
Fournisseurs	1 887	2 255	-368	-16%
Organismes sociaux	959	309	650	210%
Personnels	1 180	1 042	138	13%
Subventions à recevoir	679	819	-140	-17%
Divers	2 376	2 273	104	5%
Total	8 142	8 051	91	1%

La créance de la Fondation vis-à-vis de l'Etat au 31 décembre 2021 concerne principalement des remboursements de formation à recevoir.

Au titre du poste « organismes sociaux », notre assureur MUTEX qui gère nos dossiers Indemnités Journalière Prévoyance avait au 31 décembre 2021 des retards dans le traitement des dossiers des salariés. En conséquence, nous avons mis en place un plan d'action avec le courtier ORPERE et constaté un montant de produits à recevoir au titre de ces IJPR, expliquant l'augmentation du poste pour 427 K€.

6.4 Valeurs mobilières de placement

Eléments (en K€)	31/12/2021	31/12/2020	Valeur liquidative au 31/12/2021	Moins-value latente
Actions	24	24	21	-3
Total	24	24	21	-3

6.5 Disponibilités

Nature en K€	31/12/2021	31/12/2020	Variations en K€	Variations en %
Compte courant (hors concours bancaires courants)	66 758	63 426	3 332	5%
Caisses	42	36	7	18%
Chèques et CB à encaisser	16	12	4	33%
Intérêts courus	19	31	-12	-39%
Compte sur livret	47 983	45 558	2 425	5%
Total	114 819	109 063	5 755	5%

La trésorerie (nette des emprunts et dettes à moins d'un an) se positionne à 111 765 K€ au 31 décembre 2021.

Les disponibilités des Fondations sous égide sont de 620 K€ au 31 décembre 2021 contre 1 169 K€ au 31 décembre 2020.

6.6 Charges constatées d'avance

Eléments (En K€)	31/12/2021	31/12/2020	Variations en K€	Variations en %
Etablissements	543	460	83	18%
Siège	1 383	1 156	227	20%
Total	1 926	1 616	310	19%

Pour le siège, le stock des charges constatées d'avance concerne principalement des charges de maintenance informatiques (701 K€), des charges liées à des licences et redevances (350 K€) et la redevance immobilière du premier trimestre 2022 des locaux de Montrouge (249 K€).

7 Compléments d'informations sur le bilan-passif

7.1 Fonds propres, réserves et autres fonds

Variation des fonds propres	Montant global en début d'exercice	Changement de périmètre	Montant global après changement de périmètre	Affectation de résultat	Augmentation	Reprise	Montant global en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	58 283	-	58 283	3	1 166	-	59 451
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-	-	-
Réserves	67 211	17	67 228	-	3 493	348	71 070
Report à nouveau	- 56 345	- 383	- 56 728	6 459	80	- 3 822	- 54 010
Excédent ou déficit de l'exercice	6 462	0	6 462	- 6 462	-	-	247
Situation nette	75 611	- 366	75 246	0	4 738	- 3 473	76 758
Fonds propres consommables	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	9 658	-	9 658	-	2 294	- 1 148	10 805
Provisions règlementées	3 770	-	3 770	-	300	- 357	3 713
TOTAL	89 039	- 366	88 673	0	7 333	- 4 978	91 275

Suite à la fusion de l'association Atmosphère avec Partage et Vie, les fonds propres sont dégradés de 366 K€.

Les fonds propres sans droit de reprise sont constitué à fin 2021, du fond de dotation pour 19 M€ et de 40 M€ d'autres fonds sans droit de reprise. L'augmentation de 1.166 K€ s'explique par les financements des établissements sanitaire de Noth et de Dinard au titre du bloc « assainissement financier » pour 1.129 K€ et par une augmentation des apports de 37 K€ au titre de la convention de réservation passée entre partage & Vie et la Mutuelle Générale en 2005 lors de la reprise de l'EHPAD de Jouarre.

Les réserves de 71 M€ se répartissent entre un total de réserves de 32,7 M€ de réserves non contrôlées et de 38,3 M€ de réserves sous contrôle des autorités de contrôle. L'augmentation nette de 3.841 K€ est consécutive à l'affectation de résultats sous contrôle en réserves sous contrôle.

Le report à nouveau de -54 M€ se répartit entre un total de RAN non contrôlé de -62,3 M€ et d'un RAN contrôlé de 8,3 M€. L'augmentation nette de 3.841 K€ est consécutive à l'affectation de résultats sous contrôle en réserves sous contrôle. En complément à l'affectation du résultat 2020, l'augmentation de 80 K€ se répartit entre une augmentation de RAN non contrôlé de 100 K€ correspondant à la part de capital des emprunts de trésoreries des EHPAD de Pléchatel, Schiltigheim et Usson-du-Poitou et une augmentation des charges non opposables aux autorités de tarification pour 20 K€.

L'affectation du résultat 2020 de 6,4 M€ se répartit entre un excédent non contrôlé de 234 K€ et un excédent sous contrôle de 6 225 K€.

Le poste subventions d'investissement est augmenté de 2.294 K€ suite à l'obtention de nouvelles subvention destinées aux financements des investissements de nos établissements dont 1.999 K€ pour l'établissement sanitaire de Dinard et les établissements médico-sociaux de Flamanville, de Maule, de Poitiers et de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs dans le cadre des programmes d'équipements en cours. Le solde de 295 K€ se répartissant entre les autres établissements est affecté au renouvellement des équipements. La reprise de subventions de 1.148 K€ correspond globalement à la quote-part de subventions affectées au résultat annuel 2021.

L'augmentation des provisions règlementées de 300 K€ correspond à une nouvelle provision destinée au projet immobilier du CMA d'Aveize. La reprise de 357 K€ correspond au reclassement de 100 K€ relatif au remboursement annuel du capital des emprunts de trésoreries de 3 EHPAD (Schiltigheim, Usson du Poitou, Pléchatel), à une reprise de provisions règlementés de 185 K€ et à un reclassement de 72 K€ en subventions du Fond d'Intervention Régional.

Éléments (en K€)	Montant global en début d'exercice	Changement de périmètre	Augmentation	Reprise	Montant global en fin d'exercice hors résultat N	Résultat 2021	Montant global en fin d'exercice yc résultat 2021
Dt Fd de dotation	19 103	-	-	-	19 103	1	19 104
Dt Situation nette non contrôlée	9 500	- 463	1 265	469	10 771	- 2 849	7 922
Dt Situation nette sous contrôle	47 009	97	3 473	- 3 943	46 637	3 096	49 732
Situation nette	75 611	- 366	4 738	- 3 473	76 510	247	76 758

La situation nette des fonds propres non contrôlés de Partage & Vie baisse à fin 2021 de 1.578 K€.

7.2 Fonds dédiés

Éléments (en K€)	Montant global en début d'exercice	Changement de périmètre	Montant global après changement de périmètre	Report des ressources non utilisées	transferts à réaliser sur les nouvelles ressources affectées et reclassements	Montant global en fin d'exercice
Dons et legs	81	-	81	17	2	99
Concours publics	7 873	71	7 944	3 697	- 2 091	9 550
Subventions et autres	2 099	-	2 099	149	- 789	1 459
TOTAL	10 053	71	10 124	3 862	- 2 878	11 108

Suite à la fusion de l'association Atmosphère avec Partage et Vie, les fonds dédiés sont augmentés de 71 K€.

Le poste « concours publics » est spécifique aux établissements médico-sociaux. L'augmentation correspond à des dotations non pérennes obtenus sur l'exercice et affectés à des financements venant compensés des charges d'exploitation futures pour 1.920 K€ et des charges d'investissements via les dotations aux amortissements pour 1.777 K€.

Le poste « subventions et autres » est notamment utilisé pour les fonds dédiés des fondations sous égide. Au 31 décembre, le montant disponible pour les fondations sous égide est de 598 K€.

7.3 Provisions pour risques et charges et autres

Eléments (en K€)	31/12/2020	Changement de périmètre	Augmentations	Reprises	Reclassement	31/12/2021
Prud'hommes	2 107	46	286	189	-	2 249
Fournisseurs	384	-	-	365	-	20
Autres risques	1 426	11	68	711	18	777
Gros entretiens	683	-	53	52	-	684
Divers	430	-	280	-	18	729
Total	5 030	57	687	1 316	-	4 458

Un reclassement de 418 K€ a été fait en début d'exercice entre le poste « autres risques » et « divers ».

Suite à la fusion de l'association Atmosphère avec Partage et Vie, les provisions sont augmentées de 57 K€.

Les provisions pour risques et charges sont en diminution par rapport à 2020.

- Le poste « prud'hommes » reste globalement stable.
- Le poste « fournisseurs » est diminué de 365 K€ suite à la résolution du litige né en 2016 et relatif au contrat de prestation blanchissage de l'époque entre Partage & Vie et le prestataire BTB.
- Le poste « Autres risques » diminue significativement suite à l'exonération de taxe d'habilitation pour les EHPAD à but non lucratif à compter de 2021. Partage & Vie a procédé à la reprise des provisions correspondantes.
- Le poste « gros entretien » est abondé d'une provision de 53 K€ dans le cadre du contrat de location de la résidence de Jacob-Belle-Combette. La reprise de provision de 52 K€ est liée aux travaux en cours sur cet établissement.
- Le poste « divers » est augmenté de 280 K€. Cette provision est dotée pour faire face au coût de sortie du bâtiment actuel du site d'Ecaillon suite aux négociations avec le bailleur SIA. Un déménagement sur un nouveau site à Auberchicourt est engagé.

7.4 Emprunts et dettes

Eléments (En K€)	Valeur brute au 31/12/2021	Moins d'un an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires	5 080	1 450	2 391	1 239
Concours bancaires autorisés	1 382	1 382	0	0
Intérêts courus à payer	11	11	0	0
Emp. & dettes auprès des Ets de crédit	6 473	2 843	2 391	1 239
Prêts octroyés par des CRAM	7	5	2	0
Prêts octroyés par des Conseils généraux	0	0	0	0
Prêts octroyés par des caisses de retraites	1 051	175	559	316
Emp. & dettes conditions particulières	1 058	180	561	316
Intérêts courus non échus	31	31	0	0
Dépôts de garantie versés par les résidents	9 139	0	0	9 139
Emp. & dettes financières diverses	9 169	31	0	9 139
TOTAL	16 700	3 054	2 952	10 694

Les emprunts bancaires concernent majoritairement des biens mobiliers.

Il n'y a pas eu de nouvelles souscriptions d'emprunts sur l'exercice.

Par conséquent, le désendettement bancaire par remboursement se poursuit sur 2021 (1.818 K€) et 8 emprunts équipement/mobilier ont été soldés en 2021.

Ils peuvent être analysés comme suit suivant leur structure de taux d'intérêt :

Éléments (En K€)	Valeur brute au 31/12/2021	Valeur brute au 31/12/2020
Emprunts bancaires immobiliers (4,50%)	870	909
Emprunts bancaires mobiliers (répartis par taux)	4 209	5 988
Inférieurs à 4% par an	3 091	4 459
Supérieurs à 4 % par an	1 118	1 529
TOTAL	5 080	6 897

La totalité des prêts bancaires sont servis par le groupe BPCE. Au 31.12.2021, la dette de 5,1 M€ se répartit entre les Caisse d'Epargne (4,1 M€), la Banque Palatine (0,1 M€), et le Crédit Foncier de France (0,9 M€).

7.5 Fournisseurs et comptes rattachés

Fournisseurs (En K€)	Factures reçues	Factures échues*	Factures non échues	FNP	Total au 31/12/2021
Biens & Services	23 750	4 281	19 469	3 438	27 188
Immobilisations	1 100	53	1 046	1	1 100
Total	24 849	4 335	20 515	3 439	28 288

* au-delà de 60 jours, date de facture

Éléments (en K€)	31/12/2021	31/12/2020	Variations en K€	Variations en %
Etablissements	26 607	24 943	1 664	7%
Siège	1 681	771	910	118%
Total	28 288	25 714	2 575	125%

L'augmentation des dettes fournisseurs de 1 664 K€ des établissements au 31 décembre 2021 s'explique principalement par :

- 504 K€ de facturation de fin de contrat en étude dans le cadre du changement de prestataire blanchissage Anett sur l'exercice 2021,
- Un décalage de paiement de factures entre 2020 et 2021.

7.6 Dettes fiscales et sociales

Éléments (En K€)	31/12/2021	31/12/2020	Variations en K€	Variations en %
Formation continue	2 601	2 170	431	20%
Taxe sur les salaires	2 326	2 920	-594	-20%
Autres taxes	1 570	1 942	-372	-19%
Dettes fiscales	6 497	7 032	-535	-8%
Congés / RTT / CET	22 406	20 839	1 567	8%
Sécurité sociale / retraite	12 305	10 037	2 268	23%
Prévoyance / mutuelle	2 699	2 475	225	9%
Comités d'établissements	390	331	59	18%
Autres charges sociales	3 868	6 785	-2 918	-43%
Dettes sociales	41 667	40 467	1 200	3%
Total	48 165	47 499	666	1%

La dette du poste « Congés/RTT/CET » augmente par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est corrélée à l'augmentation du salaire brut essentiellement liée à la revalorisation SEGUR.

La baisse du poste « Autres charges sociales » s'explique principalement par le décalage de versement du Ségur 2020 reversé début 2021.

7.7 Autres dettes

Eléments (en K€)	31/12/2021	31/12/2020	Variations en K€	Variations en %
Assurance Maladie	1	76	-75	-98%
Sécurité Sociale	480	2 075	-1 595	-77%
Départements	2 028	1 744	284	16%
Autres Tiers Payants	463	484	-21	-4%
Usagers	2 156	2 282	-126	-6%
Fonds déposés, pécules	4 305	3 652	652	18%
Autres	3 370	3 811	-441	-12%
Total	12 803	14 124	-1 321	-9%

La diminution de la dette du poste « Sécurité sociale » s'explique par une avance reçue fin 2020 par l'hôpital de Dinard pour son activité MCO, soldée en 2021.

Les fonds et pécules déposés par les résidents bénéficiaires de l'aide sociale, et qui sont dans un second temps reversés aux conseils départementaux, sont en augmentation sur l'exercice.

7.8 Produits constatés d'avance

Eléments (en K€)	31/12/2021	31/12/2020	Variations en K€	Variations en %
Total	5 602	5 836	-234	-4%

Au titre des PCA du siège, un total de 1 535 K€ est affecté au « surcoût » induit par les projets SIRH et SIFI. Les PCA des établissements de téléassistance sont affectés au « surcoût » induit par les sorties d'actifs en cas de non renouvellement des délégations de services publics.

Les mouvements de l'exercice s'expliquent principalement par les reprises et dotations ci-dessous :

- Reprise de 730 K€ de PCA pour le siège à hauteur des charges d'amortissements liées aux prestations activées sur les projets SIRH et SI Finances et dès leur mise en service,
- Dotation de 127 K€ au titre des fonds travaux alloués à l'EHPAD de Dinard, dans le cadre de son rachat immobilier,
- Dotation de 493 K€ pour les activités SIRMAD,
- Reprise de 122 K€ pour l'ASAPAD.

8 Impact des fondations abritées, sur les postes de bilan de la Fondation

ACTIF			PASSIF		
Postes en K€	2021	2020	Postes en K€	2021	2020
Disponibilités	620	1 169	Fonds dédiés	598	1 135
Immobilisations	4	-	Subventions d'investissements	-	-
Produits à recevoir	-	-	Charges à payer	26	34
Avances et Acomptes Fournisseurs	-	-		-	-
TOTAUX	624	1 169	TOTAUX	624	1 169

A fin 2021, la Fondation Partage et Vie abrite deux fondations sous égide (« Innovation et Handicap » et « Vivre longtemps »).

La baisse des fonds dédiés s'explique notamment par :

- Une reprise des fonds dédiés de 528 K€ pour la FSE Vivre Longtemps. Un nouveau soutien financier de 600 K€ a été versé en 2021 à l'Institut Professeur Baulieu pour ses activités de recherche sur le vieillissement, des prestations de conseils pour 86K€.
- Une reprise des fonds dédiés de 9 K€ pour la FSE Innovation & Handicap afin de poursuivre le développement de son outil Mobijob en 2021 et au financement de missions de prestataires pour 9K€.

9 Compléments d'information sur le compte de résultat (en milliers d'euros)

9.1 Concours publics et subventions

Natures (en K€)	Année 2021	Année 2020	Variations en K€	Variations en %
Dotations et produits de la tarification	398 842	379 450	19 393	5%
Subventions d'exploitation	2 968	3 067	-99	-3%
TOTAL	401 810	382 516	19 294	5%

Détail du poste produit de la tarification :

Dotations et Produits de la Tarification	Année 2021	Année 2020	Variation en K€
Personnes âgées	314 626	298 864	15 762
Personnes handicapées	32 049	31 272	777
Service à la personne	5 329	4 420	910
Sanitaire	46 838	44 894	1 944
Dotations et produits de la tarification	398 842	379 449	19 393

La variation des produits de la tarification est de 19 393 K€ mais retraité des impacts prime Covid et du Ségur elle n'est plus que de 12 121 K€.

L'augmentation de la dotation pour les établissements pour personnes âgées s'explique en plusieurs points :

- Une convergence soin et dépendance positive (+3 900 K€)
- Un passage d'une tarification partielle à une tarification global (+1 912 K€)
- Une revalorisation de la valeur du point concernant la dotation soin de 10,37 € à 10,48 € (+109 K€)

- Une augmentation du taux directeur et de capacité (+1 113 K€)
- Une amélioration des dotations dépendance liée aux taux directeurs (+ 1 150 K€)
- Une amélioration des produits de la tarification hébergement qui s'explique par l'augmentation des taux directeurs (+ 1 061 K€).

L'augmentation de la dotation pour les établissements pour personnes handicapées s'explique principalement par l'obtention de Crédit Non Reconductible (les MAS de Loos et de La Bassée).

L'augmentation de la dotation des services à la personne s'explique par le changement de périmètre (association Atmosphère).

Pour le Sanitaire la diminution s'explique par une baisse de la tarification à l'activité principalement sur La Trinité.

9.2 Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges

L'analyse des « reprises sur provisions », par nature, se présente comme suit :

Natures (en K€)	Année 2021	Année 2020	Variations en K€	Variations en %
Reprises sur amortissements	0	0	0	
Reprises sur dépréciations	890	778	111	14%
Reprises sur provisions	1 316	492	824	168%
Reprises sur transfert de charges	6 428	4 797	1 631	34%
TOTAL	8 634	6 067	2 567	42%

Pour le poste « reprises sur provisions », l'augmentation s'explique par les reprises de provisions au titre de la taxe d'habitation pour 661 K€ d'une part, par la reprise de provisions au titre du litige sur le contrat de blanchissage de 2016 pour 365 K€ d'autre part.

Pour le poste « transfert de charges », la variation s'explique globalement par l'augmentation de l'indemnisation à recevoir au titre du régime de prévoyance.

9.3 Utilisations des fonds dédiés

Nature (en K€)	Année 2021	Année 2020	Variations en K€	Variations en %
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification affectés à de l'investissement	892	742	151	20%
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification affectés à de l'exploitation	1 373	1 036	337	32%
Autres utilisations de fonds dédiés	841	1 050	-209	-20%
	3 106	2 828	278	10%

L'utilisation des fonds dédiés affectés à de l'investissement viennent atténuer l'impact des charges d'amortissements des biens concernés.

L'utilisation des fonds dédiés affectés à l'exploitation concerne principalement des reprises de CNR de prime Covid.

L'utilisation des autres fonds dédiés concerne principalement les Fondations sous égide pour 537 K€ et des reprises liées aux départ en retraite de salariés pour 42 K€.

9.4 Autres achats et charges externes

Natures (en K€)	Année 2021	Année 2020	Variations en K€	Variations en %
Services extérieurs	53 943	52 688	1 255	2%
Autres services extérieurs	54 145	49 859	4 286	9%
Rabais, remises et ristournes	-519	-572	53	-9%
Achats non stockés de matières et fournitures	20 796	21 184	-388	-2%
Formations hors cotisations	1 188	1 012	176	17%
TOTAL	129 553	124 171	5 382	4%

Le poste services extérieurs qui comprend les loyers, les charges locatives, l'entretien et les réparations, augmente sur la partie loyer de 937 K€ (changement de périmètre et indexation) et sur le poste entretien et réparations de 250 K€.

Le poste autres services extérieurs augmente de 4 286 K€. Elle s'explique principalement :

- Une augmentation du poste intérim (+1 065 K€),
- Une augmentation des intervenants médicaux (+1 556K€) en lien avec le passage en dotation globale soin,
- Une augmentation des frais de déplacements, des frais de missions et réceptions (+324 K€),
- Une augmentation des prestations de blanchissage (+1 306 K€) suite au changement de prestataire,
- Une augmentation des prestations de communication (+349 K€), partenariat pour le projet « Les Estivales » et l'opération « 500 jobs étudiants »,
- Une baisse des prestations d'alimentation (-389 K€).

Le poste achats non stockés baisse en 2021 du fait qu'en 2020 nous avons fait des achats de fournitures médicales pour répondre au besoin de la crise sanitaire.

9.5 Impôts, taxes et versements assimilés

Eléments (en K€)	Année 2021	Année 2020	Variations en K€	Variations en %
Taxes sur les salaires	15 255	12 993	2 262	17%
Formation professionnelle	4 029	3 556	473	13%
Autres impôts	3 090	3 253	-163	-5%
Versement transport	1 683	1 431	251	18%
TOTAL	24 057	21 233	2 824	13%

L'augmentation du poste impôts, taxes et versements assimilés provient principalement des coûts liés aux financements du Ségur.

9.6 Salaires et traitements

Nature (en K€)	Année 2021	Année 2020	Variations en K€	Variations en %
Rémunération Personnel	183 297	166 963	16 334	10%
Provisions pour charges de personnel (CP-RTT...)	-1 136	6 505	-7 641	-117%
	182 161	173 467	8 693	5%

L'augmentation du poste rémunération du personnel est due principalement à la revalorisation salariale (Ségur).

Le poste provisions pour charges de personnel en 2021 s'explique par la reprise de la charge à payer du Ségur pour - 4,2 M€, la charge à payer pour la prime grand âge et la revalorisation salariale Laforcade pour + 1,6 M€ et un impact sur la variation de provision CP-RTT-CET pour 1,4 M€.

9.7 Charges sociales

Nature (en K€)	Année 2021	Année 2020	Variations en K€	Variations en %
Charges sécurité sociale et de prévoyance	65 268	52 306	12 962	25%
Autres charges	3 598	3 195	402	13%
	68 865	55 501	13 364	24%

L'augmentation du poste charges sécurité sociale est principalement due à la revalorisation salariale (Séguir).

9.8 Dotations aux amortissements et dépréciations, dotations aux provisions

Natures (en K€)	Année 2021	Année 2020	Variations en K€	Variations en %
Dotations aux amortissements	11 130	11 637	-508	-4%
Dotations aux provisions	687	834	-148	-18%
Dotations aux dépréciations	1 366	1 302	64	5%
TOTAL	13 182	13 774	-591	-4%

9.9 Reports en fonds dédiés

Nature (en K€)	Année 2021	Année 2020	Variations en K€	Variations en %
Reports en fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification affectés à de l'investissement	1 920	493	1 427	290%
Reports en fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification affectés à de l'exploitation	1 777	1 869	-92	-5%
Autres reports en fonds dédiés	165	295	-129	-44%
	3 862	2 656	1 206	45%

Le report des fonds dédiés affectés à de l'investissement correspond à des crédits non reconductibles affectés à des fonds dédiés à l'investissement. Les MAS de Loos et de La Bassée dans les Hauts de France ont bénéficié de CNR reportés en fond dédiés pour 998 K€. Les EHPAD de Gourbeyre et Basse-Terre en Guadeloupe ont bénéficié quant à eux de 344 K€ de CNR reportés en fonds dédiés.

Le report des fonds dédiés affectés à des charges d'exploitation est globalement stable entre les deux exercices.

Les autres reports en fonds dédiés concerne des dons (16 K€) et des subventions (149 K€) obtenus par les établissements de la Fondation et dont les actions se prolongent sur les exercices futurs.

10 Compléments d'information sur le compte de résultat

10.1 Commentaires sur le résultat financier

Éléments (en K€)	Année 2021	Année 2020	Variations en K€	Variations en %
Produits financiers	105	286	-181	-63%
Charges financières	-192	-273	81	-30%
Résultat financier	-87	13	-100	Ns

Le total de 105 K€ de produits financiers se répartit entre :

- Des produits d'intérêts financiers pour 90 K€ issus de placements en Comptes sur livrets (CSL), Comptes à terme (CAT) et rémunération de compte courant,
- Des produits financiers de participations pour 15 K€.

Le total de 192 K€ des charges financières prend notamment en compte les charges d'intérêts sur emprunt.

10.2 Commentaires sur le résultat exceptionnel

Eléments (en K€)	Année 2021	Année 2020	Variations en K€	Variations en %
Produits exceptionnels	1 700	2 896	-1 196	-41%
Charges exceptionnelles	724	915	-192	-21%
Résultat exceptionnel	976	1 980	-1 004	Ns

Le total des produits exceptionnels de 1 700 K€ prend en compte :

- Une quote-part de subventions d'investissement affectée au résultat, soit 1.132 K€
- Une reprise sur provisions règlementées de 185 K€ (réception crédits non pérennes)
- Des produits de cession d'immobilisation pour 33 K€
- Des produits exceptionnels au titre de CNR de 2020 perçus en 2021.

Pour rappel, les produits exceptionnels de 2020 comportaient un produit de 1 M€ lié à la cession de deux parcelles de terrain à Givors.

Les charges exceptionnelles se répartissent notamment comme suit :

Eléments (en K€)	Année 2021	Année 2020	Variations en K€	Variations en %
Dotations aux amortissements et provisions	300	278	23	8%
Sur opérations de gestion	138	122	16	13%
Sur opérations de capital	286	516	-231	-45%
	724	915	-192	-21%

11 Impact des Fondations abritées, sur les postes du compte de résultat de la Fondation

CHARGES			PRODUITS		
Postes en K€	2021	2020	Postes en K€	2021	2020
Financements de projets	600	603	Versements affectés	163	110
Frais de gestion	4	4	Reprise de Q/P de subventions	-	-
Autres frais	96	180	Autres produits	-	-
Dotations aux amortissements	0	-	Report ressources exercices antérieurs	537	677
Engagements à réaliser	-	-		-	-
Financements de projets	700	788	Financements de projets	700	788

Conformément aux conventions passées avec les Fondateurs, la Fondation a prélevé 4 K€ au titre des frais de gestion en 2021.

12 Autres informations

12.1 Ventilation des effectifs salariés de la Fondation

Les données présentées dans les tableaux ci-dessous s'entendent en personnes physiques.

Catégories	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	Variation
Non cadres	5 850	6 018	5 852	-2,8%
Cadres	528	533	553	3,6%
Hommes	780	802	787	-1,9%
Femmes	5 598	5 749	5 618	-2,3%
Contrats à durée indéterminées	5 088	5 078	5 210	2,5%
Contrats à durée Déterminées	1 290	1 473	1 195	-23,3%
Etablissements et services	6 222	6 377	6 232	-2,3%
Siège	156	174	173	-0,6%
TOTAL	6 378	6 551	6 405	-2,3%

Effectifs du siège

Effectifs	2019	2020	2021
Services centraux	123	144	146
CAR	33	30	27
TOTAL	156	174	173

12.2 Rémunération des dirigeants

Aucune rémunération n'a été versée aux membres du conseil d'administration de Partage et Vie.

Dans le cadre de l'application de l'article L 612-5 du code du commerce et des articles L 313-25 et R 314-59 du code de l'action sociale et des familles, les conventions passées directement ou par personne interposée, entre Partage et Vie :

- Et les administrateurs et les personnes morales ayant des administrateurs communs,
- Et, les cadres dirigeants et directeurs d'établissements sociaux, médico-sociaux et sanitaires, ont fait l'objet d'une information au Commissaire aux comptes lequel établi son rapport spécial.

12.3 Contributions des bénévoles

Ces prestations ne sont pas valorisées en 2021.

Il s'agit principalement du temps consacré par les membres du conseil d'administration, les membres des comités de gestion des Fondations sous égide et les bénévoles dans les établissements.

12.4 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2021 se montent à 118 896 € TTC, conformément à leur lettre de mission du 28 septembre 2021.

12.5 Engagements hors-bilan

12.5.1 Engagements reçus

Eléments (en K€)	au 31/12/2021
Emprunts garantis	870
TOTAL	870

Emprunt souscrit auprès du Crédit Foncier de France pour l'EHPAD de Jouarre et garanti par la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne.

12.5.2 Engagements donnés

Eléments (en K€)	au 31/12/2021
Engagement au titre des indemnités de fin de carrière	10 724
Réservations de lits et places	13 535
TOTAL	24 260

Nous indiquons qu'en décembre 2020, l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee), qui est en charge de l'interprétation des textes IFRS, a été saisi sur la manière dont devrait être calculé l'étalement des droits, en référence aux paragraphes 70-74 de la norme IAS 19 consacrée au traitement des engagements sociaux. L'interprétation de l'IFRIC, validée par l'IASB (International Accounting Standards Board) en mai 2021, amène à une nouvelle méthode de calcul ayant un impact à la baisse sur la valeur de nos engagements d'indemnité de fin de carrière (IFC).

Les indemnités de fin de carrière ont été évaluées sur la base des principaux paramètres techniques :

- Taux d'actualisation : 0,92%. Ce taux tient compte des références de marché au 31/12/2021 et les dernières tables de mortalité INSEE arrêtées à date.
- Taux d'augmentation des salaires : 1%
- Table de mortalité : INSEE 2015-2017
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de charges sociales : 50%

Le montant de l'engagement actualisé par Optimind s'établit à 10,7 millions d'euros.

Les réservations de lits et places sont consécutives à des subventions reçues et les emprunts accordés à taux préférentiel à la Fondation. Ces financements ont pour contrepartie des droits de placements prioritaires donnés à des tiers pour des lits dans les établissements de la Fondation.